Les « Boucliers du Sud »

Saison 2025 - 2026

Règlement





Objectifs


VALORISATION DES CLUBS
RECONNAISSANCE DES ACTEURS
SOUTIEN DIRECT

But et principes

Ce challenge a pour but de récompenser les clubs (de la R3 série à la Fédérale 1) de la Ligue Sud qui allient performance sportive de leur équipe première et développement (équipes jeunes, féminines et EDR) en étant exemplaires en matière de discipline.

12 clubs seront récompensés pour la saison 2025 – 2026

Niveaux, Zones géographiques et périodes

2 niveaux de compétitions et 3 zones géographiques sur 2 périodes

2 périodes :

- Du 01/09/2025 au 31/12/2025
- Du 01/01/2026 au 30/04/2026

3 zones géographiques :

- A : Département 13
- B : Département 83
- C : Départements 04-05-06-84

Niveau 1 : Fédérales 1, 2, 3 et Régionale 1

Niveau 2 : Régionales 2 et 3

Ainsi, 2 clubs, un de chaque niveau sur chaque zone géographique et par période seront distingués (12 clubs).
Un Oscar du jury récompensera une association qui ne possède pas d'équipe séniors garçons (EDR et/ou équipes jeunes ou club féminin)

Calcul des points

Résultats de l'équipe Première

Classement établi sur chaque période.
Prise en compte des clubs invaincus sur la période (victoires ou matchs nuls)
Seuls les matchs joués seront pris en compte. Attribution des points selon les règles de la FFR :

Victoire : 4 points
Nul : 2 points
Défaite : 0 point
Bonus Offensif ou défensif : 1 point

Discipline

5 points seront retirés pour chaque carton rouge sur la période (joueurs ou licenciés) hors MSA

Equipe Réserve

Pour les clubs de Régionale 2 et 3 ayant engagé une équipe réserve (sans FG) : 5 points.

Effectifs féminins (F-15 à F+18)

- 1 point/ 5 licenciées
- Points bonus : 2 points par équipe(s) engagée(s) en rassemblement
 4 points par équipe(s) engagée(s) en nom propre

Effectifs jeunes (M-16 et M-19)

- 1 point/ 5 licenciées
- Points bonus : 2 points par équipe(s) engagée(s) en rassemblement
 4 points par équipe(s) engagée(s) en nom propre

Effectifs EDR

- 1 point/ 5 licenciées (jusqu'à 35 licenciés)

Officiels de match

- Respect du premier point de la charte de l'arbitrage : 1 point
- Point bonus : 1 point / ACF ayant réalisé 4 matchs.
- Pour les clubs ayant au moins 1 représentant fédéral : 1 point
- Pour les clubs ayant une école d'arbitrage : 1 point

Divers

Forfaits

- Forfait simple sur la période d'une des équipes (toutes catégories de compétitions confondues) : **Pas éligible sur la période**
- Forfait général d'une des équipes (toutes catégories de compétitions confondues) : **Pas éligible sur la saison**

Discipline : Action contre un officiel de match (rétroactif sur 2 saisons)

- Une semaine de suspension = **-10 points**
- Deux semaines de suspension = **-20 points**
- De 3 à 5 semaines = **1 an de retrait du challenge pour le club, de date à date.**
- Au-delà de 5 semaines de suspension = **2 ans de retrait du challenge pour le club.**

Zones géographiques et niveaux :

1 zone géographique récompensée dans chaque catégorie.

Anciens lauréats :

Les clubs ayant été distingués par la Ligue Sud sur la saison N-1 et N-2 ne pourront pas être récompensés durant la saison en cours.

En cas d'égalité de deux clubs, les clubs déjà élus « Boucliers du Sud » sur la saison en cours (Période 1) et saison N-1 ne seront pas récompensés.

Dotation

Par club récompensé

- 2 boucliers de plaquage
- 1 jeu de maillots
- 6 ballons
- 26 chasubles réversibles

Pour une valeur totale de 2 500€

Composition des niveaux

Niveau 1 : 25 clubs

Fédérales 1, 2, 3 et Régionale 1

A S BEDARRIDES CHATEAUNEUF DU PAPE
A S MONACO
AVIGNON LE PONTET RUGBY
BOXLAND CLUB L'ISLOIS
C A ST RAPHAËL FREJUS
C O BERRE XV
ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON
ETOILE SPORTIVE MONTEUX
MARSEILLE RUGBY MEDITERRANEE
PENNES MIRABEAU CADENEAUX RUG
R C CHATEAURENARD
R C DE LA VALLEE DU GAPEAU
R C DIGNOIS
R C LE BEAUSSET
R C ORANGEOIS
R OL GRASSE
RUGBY CLUB AUBAGNAIS
RUGBY CLUB DRAGUIGNAN
RUGBY CLUB SIX FOURS - LE BRUSC
S C SALONAIS
SMUC
STADE UNION CAVAILLONNAIS
U S MOURILLON
U S VALREASSIENNE RUGBY
XV COUDON

Niveau 2 : 41 clubs

R2 – R3

AIX UNIVERSITE RUGBY
ASSOCIATION SPORTIVE APT VALLEE DU CALAVON
BOLLENE R C
BRIGNOLES PROVENCE XV
CLUB OLYMPIQUE SISTERONNAIS
ENTENTE SAINT JEAN DU VAR - CORSE 83
EYGUIERES XV
GAP HAUTES ALPES RUGBY
GARDANNE RUGBY CLUB
GEMENOS RUGBY EST PROVENCE
LA SOULE GRAVESONNAISE
MANDELIEU LERINS RUGBY CLUB
MANOSQUE RUGBY CLUB
R C ANTIBES SOPHIA ANTIPOLIS
R C ARLESIEN XV
R C LAS
R C OLLIOULAIS
R C PERNOIS
R C PERTUISIEN
R C TARASCON
R C VAISONNAIS
R O PLANAIS
RACING CLUB PRADETAN
RC NOVES-EYRAGUES
RCR RUGBY CLUB DU ROCHER
RUBGY CLUB MAUBECQUOIS
RUGBY CIOTAT CEYRESTE
RUGBY CLUB BEDARRIDES
RUGBY CLUB DES PLAGES
RUGBY CLUB DU GOLFE
RUGBY CLUB FOS SUR MER
RUGBY CLUB GIGNAC LA NERTHE MARIGNANE
RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU 83
RUGBY CLUB MARSEILLAIS
RUGBY CLUB PIERREFEUCAIN
RUGBY CLUB PORT DE BOUC
RUGBY SAINT MAXIMINOIS XV
SANARY OVALIE
STADE LAURENTIN RUGBY
UNION SPORTIVE SAINT MANDRIER
VITROLLES RUGBY CLUB

LIGUE SUD DE RUGBY

Maison Régionale Du Rugby
579 Avenue Jean Moulin 83220 Le Pradet

2013n@ffr.fr
04 94 41 17 40